

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 21 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MEXIMIEUX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. RAMEL, Maire.

Etaient présents :

Mme LAROCHE, M.PELLETIER, Mme GIROUD, Mme SEMET, M. ROUSSEL, Mme CLUZEL, M. BRAHIM – Adjoints.

M. SOURDEVAL, Mme DUMONT, M.MARAND, Mme SCHNEIDER, M. MOSNERON-DUPIN, Mme PONCEBLANC, M.MOULFI, Mme CHARVIEUX, M. SARCEY, Mme ABEILLON, M. DE LEMOS, M. ROMESTANT Mme CORRE, M. EL MAROUDI, Mme SIOUR, M.HABI, M. MADIOT.

Etaient excusés :

M. TOSEL (proc. à Mme SEMET), Mme POTIER, Mme BURTIN (proc. M. DE LEMOS), Mme PLANCHE (proc. à M.EL MAROUDI).

en exercice : 29
présents : 25

Secrétaire de séance :
Mme LAROCHE

N° 2020- 177	FINANCES : Approbation des tarifs des occupations du domaine public à compter du 1^{er} /01/2021	21 décembre 2020
--------------	---	-------------------------

M. le Maire expose à l'assemblée qu' il convient de procéder à la révision des divers tarifs des services publics communaux, applicables à compter du 1er janvier 2021. Il propose les tarifs ci-dessous :

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC							
- Fermeture d'une rue pour travaux	/jour	€	69,00	€	69,00	€	75,00
- Etalage de commerces, terrasses de café, kiosques, fleuristes + objets divers (à l'exception panneaux publicité)	/m2 indivis/an	€	11,00	€	11,00	€	11,00
- Terrasses fermées	/m2 indivis/an	€	17,00	€	17,00	€	17,00
- panneaux mobiles sur trottoirs	/unité/an	€	44,00	€	44,00	€	44,00
- Stationnement véhicule/engins de chantier/bennes<16m²	/jour	€	8,00	€	8,00	€	8,00
- Stationnement véhicule/engins de chantier/bennes>16m²	/jour			€	25,00	€	25,00
- Chantiers d'une durée inférieure à 1 mois :	/jour/m2	€	1,65	€	1,65	€	1,65
- Chantiers d'une durée supérieure à 1 mois :	/jour/m2	€	1,00	€	1,00	€	3,00
* les 12 premières semaines							

Accusé de réception en préfecture
001-210102448-20201221-2020-177-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2020

**COMMUNE DE
MEXIMIEUX
(AIN)**

* de la 13e semaine à la 52e semaine

* au-delà de la 52e semaine

/jour/m2	€	0,60	€	0,60	€	3,50
/jour/m2	€	1,65	€	1,65	€	4,20

Après délibérations du Conseil, M. le Maire soumet cette question au vote dont les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Pour : 23
- Contre : 05 M.EL MAROUDI, Mme SIOUR,
M. HABI, Mme PLANCHE, M.MADIOT

- DÉCIDE de fixer, à compter du 1er janvier 2021, les tarifs des occupations du domaine public ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Meximieux le 22 décembre 2020
Jean-Luc RAMEL
Le Maire